

Service instructeur

N° CP-2009-9-5-3

Service consulté

**POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL
POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT : FINANCEMENT POUR L'ANNEE
2009 ET SOLDE DE L'ANNEE 2008**

Résumé : *Financement des postes d'agent de développement au titre de l'année 2009 pour un montant de 660 021 Euros, régularisation des soldes de l'année 2008 pour un montant de 9 799,09 Euros et émission de titres de recettes pour un montant de 36,33 Euros.*

1. FINANCEMENT DES POSTES D'AGENT DE DEVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2009

Dans le cadre de sa politique de développement local, le Département apporte son soutien à l'animation des chartes de développement en subventionnant les postes d'agent de développement généraliste à hauteur de 50 % d'un coût maximum de 45 600 € et d'agent spécialisé à hauteur de 40 % d'un coût plafonné à 30 400 €. Par ailleurs, le Département soutient également un troisième agent qui devra être affecté sur les priorités partagées (actions relevant de l'économie ainsi que des contrats thématiques s'il y en a). Ce poste pourra être soutenu à hauteur de 40 % d'un montant subventionnable plafonné à 45 600 € par an.

Le tableau joint en annexe récapitule les structures intercommunales qui ont transmis les justificatifs demandés :

- le montant prévisionnel du traitement (salaires + charges patronales),
- les frais subventionnables (déplacements hors collectivité, formations, documentation),
- le rapport d'activités.

Les crédits inscrits au budget primitif sur l'Opération 2009 - F731- 9999 - Chapitre 65 - Fonction 71 - Nature 65734 : Développement local permettent l'engagement de ces aides pour un montant de **660 021,00 €** pour 39 agents de développement (19 agents généralistes et 15 agents spécialisés et 5 priorités partagées).

Le mandatement se fera conformément au règlement financier départemental.

2. REGULARISATION DU FINANCEMENT DES POSTES D'AGENT DE DEVELOPPEMENT POUR L'ANNEE 2008

En 2008, 21 postes d'agent de développement généraliste, 17 postes d'agent spécialisé et 4 postes d'agent spécialisé « priorités partagées » ont été soutenus par le Département. Deux acomptes de 50 % ont été versés aux Communautés de Communes concernées.

Les Communautés de Communes ont récemment transmis, en plus d'un bilan d'activités de chaque agent de développement, un récapitulatif du coût réel de chaque agent pour 2008.

Des éléments transmis, il ressort que pour 15 agents de développement, des Communautés de Communes ont perçu des acomptes inférieurs au coût réel de leur poste. Il est nécessaire, dans ce cas, de procéder au versement d'un solde pour un montant total de **9 799,09 €**.

Les crédits inscrits au budget primitif sur l'Opération 2009 – F731 – 9999 – Chapitre 65 – Fonction 71 – Nature 65734 : Développement Local permettent l'engagement des soldes pour l'année 2008 pour un montant de 9 799,09 €.

A l'inverse, pour 2 agents de développement, des Communautés de Communes ont perçu des acomptes supérieurs au coût réel de leur poste pour l'année 2008 lié principalement à leur départ imprévu en cours d'année de la structure. Par conséquent, des titres de recettes seront émis prochainement pour un montant total de **36,33 €**.

Vous trouverez en annexe la liste des Communautés de Communes concernées.

3. BILAN D'ACTIVITE DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT POUR 2008

Les postes d'agent de développement constituent le principal vecteur de l'animation et de la professionnalisation des intercommunalités.

Depuis 2005, des premières démarches ont été entreprises afin d'améliorer la prise en compte de ce soutien par les Communautés de Communes :

- les Communautés de Communes sont invitées à associer le Département au recrutement des agents de développement (participation au jury),
- un rapport d'activités annuel doit être remis par chaque agent de développement au Département. Ce document doit être fourni pour pouvoir obtenir le versement du solde de la subvention départementale accordée pour ce poste.

En 2008, 21 postes d'agent de développement généraliste, 17 postes d'agent spécialisé et 4 postes d'agent spécialisé « priorités partagées » ont été soutenus par le Département, pour un montant total de 691 702,08 euros.

La Commission de l'Aménagement et de la Territorialité, réunie le 29 avril 2009, a émis :

- un avis favorable au versement de la subvention pour les agents figurant dans la liste en annexe,
- un avis défavorable au versement de la subvention pour les deux agents de développement de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller (pas de présentation du rapport d'activités 2008, un rapport d'activités manquant en 2007, d'importants retards de transmission des factures pour les programmes d'actions),

- a demandé à réexaminer en septembre la situation de l'agent de développement spécialisé de la Communauté de Communes du Pays de Thann faute de présentation de son rapport d'activité 2008. Le versement de la subvention est donc suspendu dans cette attente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 JUIN 2009Agent de développement
PROGRAMME 2009

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DLA03360	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM P09-Agent de développement spécialisé (Conte)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03359	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM P09-Agent de développement généraliste (Schittly)	33 494,00	50%	16 747,00
DLA03361	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM P09-Agent de développement priorités partagées (Studer)	21 911,00	40%	8 764,00
DLA03366	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH P09-Agent de développement spécialisé (Martines)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03365	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH P09-Agent de développement généraliste (Leroide)	38 732,00	50%	19 366,00
DLA03315	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS P09-Agent de développement généraliste (Secula)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03316	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS P09-Agent de développement spécialisé (Wisselmann)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03339	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE P09-Agent de développement spécialisé (Boulogne)	28 422,00	40%	11 369,00
DLA03338	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE P09-Agent de développement généraliste (Mongodin)	44 551,00	50%	22 275,00
DLA03340	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE P09-Agent de développement priorités partagées (Boetsch)	45 600,00	40%	18 240,00
DLA03313	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU P09-Agent de développement généraliste (Miesch)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03314	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU SUNDGAU P09-Agent de développement spécialisé (Hoffer)	30 400,00	40%	12 160,00

DLA03319	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER P09-Agent de développement généraliste (Fuchs)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03320	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER P09-Agent de développement spécialisé (Perron)	28 437,00	40%	11 375,00
DLA03321	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER P09-Agent de développement priorités partagées (Schelcher/Belaziz)	45 304,00	40%	18 122,00
DLA03322	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG P09-Agent de développement généraliste (Lempereur)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03323	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG P09-Agent de développement spécialisé (Bronner)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03348	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER P09-Agent de développement priorités partagées (Claus)	45 600,00	40%	18 240,00
DLA03347	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER P09-Agent de développement spécialisé (Carcelle)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03346	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE MUNSTER P09-Agent de développement généraliste (Wywial)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03355	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN P09-Agent de développement spécialisé (Prevost)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03354	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN P09-Agent de développement généraliste (Marchand)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03317	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN P09-Agent de développement généraliste (Tschann)	35 366,00	50%	17 683,00
DLA03344	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE P09-Agent de développement spécialisé (Carray)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03345	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE P09-Agent de développement priorités partagées (Muller)	37 750,00	40%	15 100,00
DLA03343	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE P09-Agent de développement généraliste (Chudant)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03349	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE P09-Agent de développement généraliste (Geiger)	45 600,00	50%	22 800,00

DLA03350	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RIBEAUVILLE P09-Agent de développement spécialisé (Lotz)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03352	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH P09-Agent de développement généraliste (Kohser)	42 481,00	50%	21 241,00
DLA03353	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH P09-Agent de développement spécialisé (Denny)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03356	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ P09-Agent de développement généraliste (Lichle)	34 408,00	50%	17 204,00
DLA03329	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN P09-Agent de développement généraliste (parmentier)	39 341,00	50%	19 671,00
DLA03311	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH P09-Agent de développement généraliste (Bastian)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03312	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH P09-Agent de développement spécialisé (Macri)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03358	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT P09-Agent de développement spécialisé (Lacquement)	30 400,00	40%	12 160,00
DLA03357	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT P09-Agent de développement généraliste (Thibivilliers)	31 521,00	50%	15 761,00
DLA03342	COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM P09-Agent de développement spécialisé (Grunenwald)	30 358,00	40%	12 143,00
DLA03341	COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM P09-Agent de développement généraliste (Krieger)	45 600,00	50%	22 800,00
DLA03362	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE - RHIN-SUD P09-Agent de développement généraliste (Romont)	45 600,00	50%	22 800,00
			Total	660 021,00

Délégation à l'Action Territorialisée

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 JUIN 2009**

**Agent de développement
SOLDE 2008
PROGRAMME 2009**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant prévisionnel de subvention
DLA03324	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS P08-Solde Agent de développement généraliste (Secula)	398,48	50%	199,24
DLA03325	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS P08-Solde Agent de développement spécialisé (Wisselmann)	801,35	40%	320,54
DLA03326	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SECTEUR D'ILLFURTH P08-Solde Agent de développement généraliste (Bastian)	1 100,00	50%	550,00
DLA03327	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER P08-Solde Agent de développement spécialisé (Perron)	157,90	40%	63,16
DLA03328	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG P08-Solde Agent de développement généraliste (Lempereur)	1 184,00	50%	592,00
DLA03330	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU RIED BRUN P08-Solde Agent de développement généraliste (Parmentier)	735,00	50%	367,50
DLA03331	COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE FRANCE - RHIN-SUD P08-Solde Agent de développement généraliste (Romont)	480,00	50%	240,00
DLA03332	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM P08-Solde Agent de développement priorités partagées (Studer)	198,95	40%	79,58
DLA03333	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM P08-Solde Agent de développement spécialisé (Conte)	1 536,15	40%	614,46
DLA03334	COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE HAUT-RHIN - ENSISHEIM P08-Solde Agent de développement généraliste (Schittly)	188,12	50%	94,06
DLA03335	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROUFFACH P08-Solde Agent de développement généraliste (Kohser)	2 288,14	50%	1 144,07
DLA03336	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE P08-Solde Agent de développement priorités partagées (Muller)	1 566,45	40%	626,58

DLA03337	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE D'ALSACE P08-Solde Agent de développement priorités partagées (Boulogne)	7 189,25	40%	2 875,70
DLA03351	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SIERENTZ P08-Solde Agent de développement généraliste	1 040,52	50%	520,26
DLA03367	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ALTKIRCH P08-Solde Agent de développement (Leroide)	3 023,88	50%	1 511,94
			Total	9 799,09

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 12 JUIN 2009

**Agent de développement
PROGRAMME 2009
TROP VERSE SUR SUBVENTION DES AGENTS DE DEVELOPPEMENT
POUR L'ANNEE 2008**

Désignation du débiteur	Objet	Montant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN	Trop-versé sur subvention agent de développement généraliste (mandat n°42950)	20,06
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN	Trop-versé sur subvention agent de développement généraliste (mandat n° 42971)	16,27